

PRÉSENTATION DU PRODUIT SANTÉ VERSPIEREN DÉDIÉ AUX SALARIÉS EXPERTS-COMPTABLES ET CAC



La généralisation de la complémentaire santé

À compter du 1^{er} janvier 2016 au plus tard :



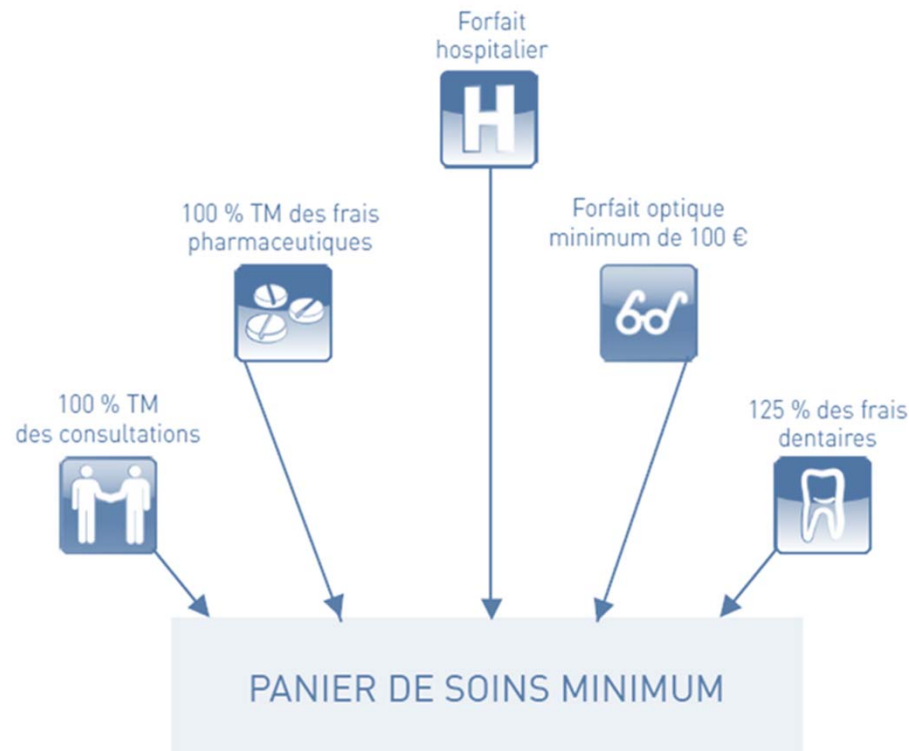
les entreprises doivent mettre en place une complémentaire santé d'entreprise obligatoire pour les salariés et ce, même s'il n'y en a qu'un seul.

Les employeurs sont mis à contribution pour financer les cotisations de ce contrat à hauteur de 50 % minimum.



La généralisation de la complémentaire santé

Les garanties des contrats de complémentaire santé obligatoires devront correspondre, au minimum, à un panier de soins défini par décret.



Le contrat responsable

Le contrat responsable a été instauré par le gouvernement afin de responsabiliser les patients, leur complémentaire santé et les différents praticiens.

Pour être considéré « responsable », un contrat doit remplir un cahier des charges strict. Il consiste, par exemple, à inciter les patients à respecter le parcours de soins coordonnés, c'est-à-dire à consulter leur médecin traitant avant un spécialiste (sauf exceptions).

Le gouvernement a récemment ajouté de nouvelles mesures : pour être responsable, un contrat devra désormais respecter des planchers et des plafonds de prise en charge.



Le contrat responsable

Les garanties concernées

Les contrats frais de santé collectif doivent désormais couvrir :

- l'intégralité de la participation de l'assuré sur les tarifs de prise en charge par l'Assurance maladie (prise en charge intégrale du ticket modérateur) ;

Exceptions (sans pour autant être une interdiction de prise en charge) :

- frais de cure thermale ;
- médicaments dont le service médical rendu (SMR) est jugé faible ou modéré ;
- homéopathie ;
- l'intégralité du **forfait journalier hospitalier** ;
- la participation de l'assuré aux **prestations liées à la prévention** ;
- en cas de **garantie optique, un montant minimum** (incluant le ticket modérateur) déterminé en fonction de la complexité de l'équipement.



Le contrat responsable

Focus sur l'optique

- Concernant le panier de soins, le contrat de complémentaire santé doit prendre en charge au minimum le ticket modérateur des dépenses d'optique (sans limitation de consommation).
- Si le contrat prévoit des remboursements au-delà du ticket modérateur, **le contrat responsable doit inclure des garanties situées entre un plancher (minimum) et un plafond (maximum) sur les équipements optiques** en fonction du niveau de correction visuelle. La limitation de la monture est de 150 € maximum. L'équipement optique peut être modifié une fois tous les deux ans, ramené à un an pour les mineurs ou en cas d'évolution de la vue.



Le contrat responsable

Focus sur les consultations chez les médecins

Le **contrat d'accès aux soins (CAS)** est un élément central de la réforme des contrats responsables qui va différencier la prise en charge des dépassements d'honoraires par les complémentaires santé selon l'adhésion ou pas du praticien à ce contrat.

Les complémentaires santé prennent ainsi en charge, de manière privilégiée, les dépassements d'honoraires des médecins adhérents à ce contrat (lorsque le contrat frais de santé prévoit la prise en charge des dépassements).



Les solutions ECF-VERSPIEREN



Courtier unique

Un seul courtier pour la RC et la santé des experts comptables !



Écoute

Une hotline personnalisée.



Personnalisation

Un site web dédié à destination unique des experts comptables.



Confiance

La confiance est une valeur clé de Verspieren, depuis sa création. En véritable partenaire, Verspieren s'engage, tous les jours et pour longtemps.



Réactivité

Verspieren est une entreprise à taille humaine. Son organisation, très souple, s'adapte pour apporter un service performant.



Cotisations

Des conditions tarifaires avantageuses.

Les solutions ECF-VERSPIEREN

Exemples de remboursement

Actes	Je dépense	La Sécurité sociale prend en charge	RÉGIME DE BASE		OPTION 1		OPTION 2	
			Verspieren prend en charge	Il me reste à payer	Verspieren prend en charge	Il me reste à payer	Verspieren prend en charge	Il me reste à payer
CONSULTATIONS								
Consultation chez le généraliste*	23 €	15,10 €	6,90 €	1,00 €	6,90 €	1,00 €	6,90 €	1,00 €
Consultation chez le spécialiste*	46 €	15,10 €	6,90 €	24,00 €	29,90 €	1,00 €	29,90 €	1,00 €
DENTAIRE								
Prothèse dentaire								
1 couronne	600 €	75,25 €	107,50 €	417,25 €	322,50 €	202,25 €	524,75 €	0 €
OPTIQUE								
Monture	120 €	1,70 €	Forfait 150 €		Forfait 300 €		Forfait 600 €	
2 verres simples Classe 1	150 €	5,60 €						
TOTAL	270 €	7,30 €	150 €	112,70 €	262,70 €	0 €	262,70 €	0 €
Monture	120 €	1,70 €	Forfait 150 €		Forfait 300 €		Forfait 600 €	
2 verres progressifs Classe 2	500 €	12,44 €						
TOTAL	620 €	14,14 €	150 €	455,86 €	300 €	305,86 €	600 €	5,86 €

Les solutions ECF-VERSPIEREN

Cotisations mensuelles 2015

Les cotisations sont exprimées en pourcentage du PMSS (plafond mensuel de la Sécurité sociale, égal à 3 170 € en 2015).

	BASE	OPTION 1	OPTION 2
Isolé Salarié seul			
Régime général	0,80% 25,36€	1,43% 45,33€	2,36% 74,81€
Régime Alsace/Moselle	0,48% 15,22€	0,86% 27,26€	1,42% 45,01€

	BASE	OPTION 1	OPTION 2
Famille Salarié avec conjoint et/ou enfant(s)			
Régime général	1,84% 58,33€	3,17% 100,49€	4,98% 157,87€
Régime Alsace/Moselle	1,10% 34,87€	1,90% 60,23€	2,99% 94,78€

Les solutions ECF-VERSPIEREN

Un accompagnement clef en main !

1

Un guide pratique des contrats collectifs vous guidera dans les différentes étapes de mise en place des contrats frais de santé.

2

Des bulletins individuels d'affiliation à compléter afin que chaque expert comptable puisse souscrire au régime frais de santé proposé.

3

Un modèle de décision unilatérale de l'employeur (DUE) vous est transmis pour une mise en conformité juridique optimale.

4

Un bulletin d'émargement sera à remettre à chaque salarié pour acter la réception de la DUE.

5

Un livret d'accueil présente aux nouveaux assurés leurs garanties, les services et la gestion Verspieren.

6

La mise à disposition d'un extranet dédié aux frais de santé : détails et suivi des remboursements, modifications des adresses postale et e-mail, informations sur la protection sociale, etc.

Une solution
clef en main
simple et
rapide !

Les solutions ECF-VERSPIEREN

<http://www.expert-comptable.verspieren.com>

Un site web dédié à la protection sociale des salariés des experts comptables et commissaires aux comptes, reprenant :



Séminaire Social à Sainte-Maxime - 2



Experts comptables

- Les garanties d'assurance proposées
- La gestion Verspieren
- Mes cotisations
- J'adhère

Salariés de cabinet d'expertise comptable

- Mes garanties
- La gestion de mon contrat
- Mes cotisations
- Visalta, mon extranet frais de santé
- J'adhère



Les + Verspieren



Une offre personnalisée



Une équipe dédiée



Une activité de qualité



Un site complet

Nous découvrir

- Qui sommes-nous ?
- Actualité

Nos autres sites

- Verspieren
- Visalta
- Extranet RC Verspieren

FAQ

- Experts comptables
- Salariés de cabinet

Nous contacter

Verspieren
Direction des Assurances de personnes
1, avenue François-Mitterrand
59290 Wasquehal
E-mail : expert-comptable@verspieren.com

Les solutions ECF-VERSPIEREN

<http://www.expert-comptable.verspieren.com>

VERSPIEREN Experts comptables Salariés de cabinet Les + Verspieren

Visalta, mon extranet frais de santé

Accueil - Salariés de cabinet - Visalta, mon extranet frais de santé

Mes garanties
La gestion de mon contrat
Mes cotisations
Visalta, mon extranet frais de santé
J'adhère
FAQ

Verspieren met à la disposition de tous ses assurés un extranet dédié aux frais de santé. Ce site permet de consulter ses décomptes et d'avoir des informations pratiques sur la santé.

Les login et mot de passe sont communiqués lors de l'adhésion.

Vous retrouverez sur le site Visalta :

- vos remboursements ;
- les remboursements en attente de pièces complémentaires ;
- les informations sur votre profil (adresse postale, bénéficiaires et coordonnées bancaires) ;
- les données sur l'état de la télétransmission ;
- les garanties de votre contrat ;
- les modèles téléchargeables de devis dentaire, optique et audiprothèse ;
- un formulaire de demande de prise en charge hospitalière ;
- et des informations utiles sur les frais médicaux.

Vous pouvez demander en un clic un duplicata de votre carte de tiers-payant que vous recevrez immédiatement par e-mail.

J'accède à Visalta !

Profitez de l'application Visalta sur iPhone (et en version webmobile sur tous les Smartphones) !

Connectez-vous facilement en utilisant le même identifiant et le même mot de passe que sur le site web Visalta.

Consultez vos remboursements frais de santé : date de règlement, type d'acte, montant remboursé par la Sécurité sociale et par Verspieren.

Accédez à vos informations personnelles : coordonnées, bénéficiaires, RIB et garanties.

Recherchez les professionnels de santé (pharmacies, laboratoires, infirmiers, opticiens, etc.) : obtenez leurs coordonnées et visualisez leur situation géographique et l'itinéraire à suivre sur un plan.

Pour adhérer, rien de plus simple !



Complétez le **bulletin d'adhésion** et transmettez-le à votre employeur avec votre attestation Vitale et votre RIB. Verspieren s'occupe ensuite de tout !

PAIRE DE LUNETTES



	RÉGIME BASE	OPTION 1	OPTION 2
REMBOURSEMENT SÉCURITÉ SOCIALE 70 % BR	14,14 €	14,14 €	14,14 €
REMBOURSEMENT VERSPIEREN Exemple : 200 % BR dans la limite des frais réels	150 €	300 €	600 €
RESTE À CHARGE DE L'ASSURÉ	455,86 €	305,86 €	5,86 €



Nos coordonnées

www.verspieren.com

Siège social

1, avenue François-Mitterrand – 59290 Wasquehal
Tél. : 03 20 45 71 00

Établissement de Saint-Denis

8, avenue du Stade-de-France – 93210 Saint-Denis
Tél. : 01 49 64 10 64

VERSPIEREN

Société à directoire et conseil de surveillance au capital de 1 000 000 €
SIREN 321 502 049 – RCS Lille Métropole – SIRET 321 502 049 00166
N° Orias : 07 001 542 – www.orias.fr
N° de TVA intracommunautaire : FR 45321502049
C.C.P. Lille 959 M - A.P.E. 6622 Z



Séminaire Social à Sainte-Maxime - 24 au 27 août 2015

e-c-f.fr